



Networks of Centres
of Excellence

Réseaux de centres
d'excellence

Réseaux de centres d'excellence

Concours 2005

Instructions pour remplir une demande détaillée

Le Programme des RCE est une initiative fédérale administrée conjointement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), en partenariat avec Industrie Canada.

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada 2003

Sommaire

Programme des réseaux de centres
d'excellence

Contexte

Énoncé sur la protection des
renseignements personnels

Politique d'examen environnemental

Admissibilité des réseaux

Date limite

Adresse postale

Présentation générale

Instructions pour remplir une demande
détaillée

Cahier 1 (sections A à G)

Cahiers 2 à 5

Rappel

Liste de contrôle

Canada 

Programme des Réseaux de centre d'excellence

Contexte

Comme le précisent les *Directives concernant les lettres d'intention de 2005*, les candidats retenus sont invités à présenter une demande détaillée de subvention de nouveau réseau à la suite de l'évaluation par les pairs des lettres d'intention. Les candidats invités sont priés de lire d'abord les instructions qui suivent ainsi que le *Guide du programme des RCE*, *l'Entente de réseau RCE*, et *l'Entente de financement RCE*. Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante www.rce.gc.ca.

Afin que les objectifs du programme soient atteints, **les demandes seront évaluées en fonction des cinq critères** indiqués dans le *Guide du programme des RCE*.

Les exigences pour la demande détaillée ont été simplifiées afin d'axer la préparation davantage sur les éléments stratégiques du réseau proposé et de réduire l'effort global requis de la communauté de recherche pour demander le financement d'un nouveau réseau des RCE. Un plus grand effort est fait pour établir au départ le thème de recherche et les orientations stratégiques du réseau et mettre sur pied la structure de gouvernance nécessaire pour diriger les activités du réseau. Les réseaux bénéficient d'une latitude accrue, après la décision financière finale du Comité directeur des RCE, pour mettre sur pied l'ensemble des projets de recherche.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Direction des RCE :

- par téléphone au (613) 995-6010
- par télécopieur au (613) 992-7356
- par courriel à info@rce.gc.ca.

Énoncé sur la protection des renseignements personnels

Les renseignements que vous transmettez sont recueillis en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*, de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* et de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*.

Ces renseignements sont conservés dans des banques de données décrites dans Info Source. Pour en savoir plus sur leur utilisation, veuillez vous reporter à l'Annexe C du *Guide du programme des RCE*.

Politique d'examen environnemental visant les réseaux financés par les RCE

Tous les réseaux de centres d'excellence doivent porter une attention particulière aux aspects environnementaux dans leur décision de financer des projets de réseau. Leurs conseils d'administration doivent établir un processus d'examen environnemental comparable à celui établi par le CRSNG en vue de respecter ses obligations en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Il est dorénavant impératif d'examiner les incidences possibles sur l'environnement de tous les projets proposés au sein du réseau. Pour plus de détails veuillez consulter le *Guide du programme des RCE*.

Admissibilité des réseaux

L'objectif du concours de 2005 est de financer de nouveaux réseaux de centres d'excellence. Les réseaux financés pour deux cycles de financement de 7 ans ne sont pas admissibles à des fonds additionnels des RCE autres que les subventions de gestion de la recherche

(voir les détails dans le *Guide du Programme des RCE*). Comme les lettres d'intention auront été présélectionnées sur cette base (voir les *Directives concernant les lettres d'intention* de 2005 pour plus de détails), l'orientation stratégique et les thèmes de recherche de la demande détaillée devraient correspondre étroitement à l'orientation et aux thèmes indiqués dans la lettre d'intention. L'admissibilité des demandes détaillées sera également déterminée, car seulement les propositions de nouveaux RCE seront considérées au concours de 2005. Les propositions de réseaux qui poursuivraient les activités d'un réseau actuellement financé par les RCE ou l'ayant déjà été ne sont pas admissibles et seront rejetées du concours de 2005.

Les décisions finales quant à l'admissibilité seront prises par le Comité de direction des RCE.

Date limite

La demande détaillée dûment remplie et les copies requises doivent parvenir à la Direction des RCE au plus tard **le lundi 5 avril 2004 à 16 h 30 HNE**.

Adresse postale

Programme des réseaux de centres
d'excellence
10^e étage, salle de courrier
350, rue Albert,
Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Présentation générale

Dactylographiez à l'encre noire avec une qualité d'impression courrier. Le texte doit être présenté à simple face (version originale), double face (pour les exemplaires), à simple interligne et compter au plus six lignes au pouce. Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en points (pts), elle doit correspondre à au moins 12 pts. Si la

taille des caractères que vous utilisez est mesurée en pouces (car/po), elle doit correspondre à 10 car/po au maximum. Les caractères comprimés ne sont pas acceptés.

Utilisez des feuilles de papier blanc de 8 ½ sur 11 po (21,5 cm sur 28 cm). Laissez une marge d'au moins ¾ po (1,75 cm) tout autour. Inscrivez le titre du réseau en haut de chaque page et numérotez les pages consécutivement.

Des illustrations et des graphiques peuvent être inclus, mais seront comptés dans le nombre limite de pages indiqué ci-après. Le texte, les graphiques ou les illustrations peuvent être présentés en une ou en deux colonnes. **Tout matériel excédentaire sera supprimé.**

Instructions pour remplir une demande détaillée

Afin de garantir que les objectifs du programme sont atteints, les demandes détaillées seront évaluées par rapport aux cinq critères du programme énoncés dans le *Guide du Programme des RCE*.

Cahier 1

Section A : Renseignements généraux (page A)

Réseau

Indiquez le titre du réseau ainsi qu'un acronyme qui sera utilisé aux fins de publication et de communication. Évitez l'utilisation de « Réseaux de centres d'excellence » ou « RCE » dans le titre ou l'acronyme.

Sommes demandées au Programme des RCE

Indiquez la somme totale que vous demandez au Programme des RCE pour les années de financement allant de l'an 0 à l'an 4 (les sommes doivent être identiques à celles qui sont indiquées à la ligne A de la page G.1).

Nous prévoyons que deux nouveaux réseaux seront financés. Aux fins de planification, veuillez prendre note que la structure financière du concours est la suivante :

2004-05	Année 0	0,5 million de dollars
2005-06	Année 1	9 millions de dollars
2006-07	Année 2	9 millions de dollars
2007-08	Année 3	10 millions de dollars
2008-09	Année 4	10 millions de dollars

Les nouveaux réseaux retenus devraient faire l'objet d'une annonce en juillet 2004 et entreprendre leurs activités à l'automne de la même année. Le financement de l'année « 0 » permettra aux nouveaux réseaux de démarrer graduellement. Le financement prévu de 250 000 \$ par réseau pour l'année « 0 » procurera les fonds nécessaires pour les activités initiales, sur une période de 6 à 8 mois, qui précéderont le financement des fonds de recherche à compter de 2005-2006. Ces activités incluent l'embauche de personnel administratif, les réunions initiales du comité de gestion de la recherche et du conseil d'administration provisoire, ainsi que les coûts du premier appel ouvert de propositions de projet (voir Section E, Plan stratégique, Gestion du réseau). En utilisant une fraction limitée des fonds du premier cycle de l'année « 0 », les nouveaux réseaux peuvent entreprendre leurs activités de recherche au début de l'année 1.

Consultez le *Guide du programme des RCE* pour de plus amples renseignements sur les dépenses admissibles et l'utilisation des fonds des RCE.

Le financement pour les années 5, 6 et 7 est établi suivant une évaluation externe des progrès réalisés par rapport aux jalons établis par le réseau ainsi qu'aux buts et aux objectifs du Programme des RCE. Le financement pour les années 5, 6 et 7 ne peut excéder le total de fonds reçus jusqu'à la fin de l'année 4, divisé par 4.

Signatures du formulaire de demande

L'original du formulaire de demande détaillée (*Compétition RCE 2005*) doit être signé à la page « A » par le directeur scientifique proposé et le président ou chef de la direction de l'établissement d'accueil proposé.

Lettre de l'établissement d'accueil

Une lettre d'une ou de deux pages doit être signée par le directeur scientifique proposé et le président ou le chef de la direction de l'établissement qui propose d'abriter le centre administratif du réseau. Les signatures apposées à cette lettre doivent correspondre à celles de la section A de la demande.

Section B : Liste alphabétique des individus importants

Pour aider le Comité de sélection à évaluer tous les critères du Programme des RCE, veuillez fournir :

- Une liste alphabétique des individus importants (c'est-à-dire directeur scientifique, directeurs de recherche thématique, membres proposés du comité de gestion de la recherche et du conseil d'administration, président intérimaire du conseil).
- Pour chaque personne dans la liste alphabétique, veuillez fournir les renseignements suivants :
 - nom

- organisme, département et poste
- province
- pourcentage du temps rémunéré consacré au réseau
- rôle au sein du réseau : directeur scientifique (DS), directeur de recherche thématique (DT), membre proposé du comité de gestion de la recherche (GS), conseil d'administration (CA), président intérimaire du conseil (PICA)
- astérisque pour indiquer qu'un CV commun est présenté.

Section C : La vision du réseau

Pour aider le comité de sélection à évaluer tous les critères du programme, donnez un aperçu de ce que le réseau se propose d'accomplir, y compris ses buts et objectifs particuliers (maximum d'une page). Cet aperçu devrait inclure les réalisations attendus de la recherche après sept ans, particulièrement par rapport aux résultats et aux impacts attendus du côté des partenaires et du secteur des utilisateurs.

Section D : Résumé de la proposition aux fins de diffusion publique

Présentez un résumé d'une page qui décrit le réseau, le programme de recherche proposé, et l'incidence prévue sur l'économie nationale et la qualité de vie des Canadiens. Utilisez un langage compréhensible par un large public, car ce résumé pourra être utilisé dans le cadre des activités de communication des RCE, notamment dans les communiqués de presse et dans le site Web des RCE.

Section E : Plan stratégique

Le plan stratégique vise à proposer un cadre pour le fonctionnement du réseau et doit être conçu par rapport aux objectifs du Programme des RCE. Il consiste en une stratégie intégrée pour la gestion de

la recherche et des affaires au cours de la période de financement proposée.

Le chevauchement potentiel avec d'autres initiatives doit être adressé dans la demande. De même, la valeur ajoutée du financement demandé au programme des RCE doit être adéquatement soulignée. Il incombe au candidat de présenter suffisamment de renseignements pour permettre à un comité d'évaluer le lien avec d'autres sources d'appui (détenues ou demandées) et de recommander le niveau approprié d'appui financier que le programme des RCE devrait accorder. Si insuffisamment de renseignements pour permettre à un comité de sélection d'évaluer le lien avec d'autres sources d'appui sont fournis, le comité peut recommander de réduire l'appui ou de ne pas l'accorder.

Les candidats doivent se **reporter aux Critères de sélection énoncés dans le Guide du programme des RCE**. Suivent les directives pour la présentation du plan stratégique.

Le plan stratégique ne doit pas dépasser **quarante (40) pages**, sur lesquelles doivent être réparties six sections. Dans la limite des 40 pages, la longueur des sections peut être modifiée au besoin.

Contexte socio-économique (~ 4 p.)

Pour aider le Comité de sélection dans son évaluation de tous les critères du programme, veuillez définir la problématique abordée par le réseau ainsi que les avantages socio-économiques incrimentiels prévus pour le Canada. Décrivez les retombées éventuelles, sur une période de sept ans, que le réseau aura sur la productivité, les systèmes de santé et sociaux et/ou les politiques publiques du Canada.

Programme de recherche proposé
(~ 15 p.)

Le programme de recherche du réseau doit être élaboré en collaboration avec tous les intervenants intéressés. Il doit en outre intégrer les priorités de l'industrie, des universités et du gouvernement. Donnez un aperçu du programme de recherche envisagé par le réseau jusqu'à la fin de l'année 4. Veuillez inclure, entre autre:

- la portée du programme de recherche, ainsi que son orientation et ses objectifs généraux au niveau des thématiques;
- un court résumé de l'état actuel des connaissances dans le domaine;
- un aperçu de l'expertise canadienne dans le domaine et de la capacité prévue des chercheurs canadiens de contribuer au programme de recherche;
- une explication de la valeur ajoutée que les fonds du Programme des RCE permettrait d'apporter;
- Une discussion des liens existant entre le programme de recherche et les travaux analogues menés ailleurs au Canada et dans le monde;
- une explication de la manière dont les priorités de recherche des secteurs participants ont été intégrées et incorporées dans le plan de recherche du réseau.

Présentez le programme de recherche envisagé par le réseau selon ses principaux domaines thématiques. **Pour chaque domaine thématique :**

- indiquez le directeur de recherche thématique;
- expliquez comment ce domaine thématique s'inscrit dans la vision globale du réseau, comment il se situe par rapport aux autres domaines thématiques, comment il répond aux besoins du destinataire, et comment il évoluera jusqu'à la fin de l'année 4;

- indiquez la manière dont les questions d'actualité sur les plans social et éthique le cas échéant, seront prises en compte, en utilisant des exemples spécifiques, si possible;
- résumez les objectifs particuliers et les jalons, par thème.

Personnel hautement qualifié (~ 4 p.)

Ajoutez une description de :

- la stratégie du réseau pour former un personnel hautement qualifié et accroître les possibilités de carrière de ce personnel;
- la capacité du secteur des utilisateurs d'absorber ces personnes et de les retenir au Canada;
- la valeur ajoutée que présente la stratégie de formation du réseau par rapport aux pratiques universitaires actuelles, y compris les projections (c.-à-d., le nombre de personnes devant être formées chaque année).

Fonctionnement en réseau et partenariats (~ 4 p.)

Fournissez des précisions sur le processus de planification stratégique, y compris sur les consultations tenues avec vos partenaires (des secteurs universitaire, privé et/ou public) dans l'élaboration de la demande.

Ajoutez une description de :

- la valeur ajoutée des solutions multidisciplinaires ou multisectorielles devant permettre l'atteinte des objectifs de recherche et d'affaires du réseau;
- la façon dont les rapports existants seront renforcés, et les plans pour la création de nouveaux rapports efficaces parmi les secteurs universitaire, industriel et gouvernemental;

- les efforts visant à mobiliser, au sein du réseau, des chercheurs ou groupes compétents œuvrant au Canada et dans le monde, initialement et au cours de l'évolution du réseau (si une expertise étrangère est nécessaire, veuillez préciser);
- la manière dont l'utilisation des ressources existantes sera optimisée par le partage de l'appareillage, des installations de recherche, des bases de données et des ressources humaines;
- la stratégie prévue par le réseau pour obtenir les niveaux d'appui escomptés venant d'autres sources que le Programme des RCE.

Transfert et exploitation des connaissances et de la technologie
(~ 4 p.)

Définissez dans la discussion, les plans et la stratégie du réseau pour :

- l'accélération du transfert des résultats de la recherche au sein du réseau et au-delà de celui-ci;
- l'utilisation et les retombées éventuelles des connaissances générées par le réseau pour le développement technologique ou l'expansion des marchés;
- l'utilisation et les retombées éventuelles des connaissances générées par le réseau pour l'élaboration des politiques publiques, l'innovation sociale ou la mise en œuvre des programmes sociaux;
- la gestion et la protection de la propriété intellectuelle découlant de la recherche du réseau.

Gestion du réseau

Veuillez vous reporter au *Guide du programme des RCE*, à l'*Entente de réseau* et à l'*Entente de financement* pour connaître les exigences de base.

Principaux objectifs de gestion (~4 p.)

Dans le contexte des sept années à venir, veuillez inclure dans la discussion :

- la structure de gestion proposée pour le réseau, ainsi que les rôles et les responsabilités du conseil d'administration, des comités du réseau, des groupes spéciaux, etc. dans la coordination des activités du réseau, le suivi de l'état d'avancement des travaux, l'établissement des calendriers, l'affectation des ressources et la surveillance des dépenses;
- un organigramme;
- un résumé des compétences que devra posséder le personnel administratif clé;
- la nature et le niveau de participation du secteur des utilisateurs ou des partenaires du réseau dans la planification de la recherche et la gestion du réseau, y compris les plans visant à étendre cette participation;
- les raisons qui vous incitent ou non à constituer le réseau en société;
- les mécanismes de communication interne;
- les mécanismes de communication externe, y compris les stratégies visant à faire connaître le succès obtenu par le réseau, ses connaissances et ses activités aux membres de la communauté scientifique, aux parties intéressées et au grand public.

Premier appel ouvert de propositions de projet (~ 5 p.)

- Donnez les plans détaillés pour le premier appel ouvert de propositions de projet dans les divers thèmes. Cet appel serait lancé au cours de l'année « 0 » après une décision positive quant au financement du réseau par les RCE. Donnez des détails au sujet de l'appel, de l'examen auquel il donnera lieu et du processus décisionnel qui sera suivi.

Section F : Références bibliographiques

Utilisez des pages supplémentaires, au besoin, pour fournir une bibliographie (avec titres) de toutes références citées aux sections D, E ou G.

Section G : Budget (pages G.1 à G.5)

Résumé de l'appui financier prévu pour le réseau (page G.1)

Indiquez, pour les années 0 à 4, l'aide financière totale demandée au Programme des RCE (ligne A), ainsi que l'aide nouvelle et supplémentaire en espèces (lignes B à F) et en nature (lignes H à L) provenant d'autres sources. Dans le cas où un engagement nouveau et supplémentaire en espèces ou en nature a été pris, une lettre d'appui garantissant cet engagement à l'égard du réseau, au moins pour les années 0 et 1, doit figurer dans le Cahier 2.

Dépenses prévues pour le réseau à même les fonds du Programme des RCE (page G.2)

Indiquez en détail les dépenses prévues à même les fonds du Programme des RCE pour l'ensemble du réseau, dans chacune des catégories ci-dessous, pour les années 0 à 4 seulement.

Salaires et traitements (page G.2, ligne 1)

Pour le versement des traitements aux étudiants et aux stagiaires postdoctoraux, vous devez vous conformer à la réglementation du conseil subventionnaire dont relève la recherche du réseau.

Fonctionnement des installations centrales (page G.2, ligne 2)

Pour l'appui financier des installations centrales, s'il y a lieu, précisez les coûts de fonctionnement de chaque installation sur une page distincte (une page par installation). Indiquez les salaires et les

coûts d'entretien dont se chargera le réseau.

Appareillage (page G.2, ligne 3)

Dressez la liste de l'appareillage à acheter ou à louer et son coût sur une ou plusieurs pages distinctes. Indiquez les coûts de fonctionnement et d'entretien pour chaque article d'une valeur supérieure à 150 000 \$, et précisez comment ils seront couverts.

Matériaux et fournitures (page G.2, ligne 4)

Traitez de chaque besoin exceptionnel sur une page distincte.

Dépenses liées aux ordinateurs (page G.2, ligne 5)

Traitez de ces dépenses sur une page distincte au besoin.

Frais de déplacement (page G.2, ligne 6)

Sur une page distincte, indiquez pour chaque année, les déplacements sur le terrain, les conférences et les déplacements prévus dans le cadre des travaux de recherche du réseau pour lesquels des fonds sont demandés. Ne pas y inclure les dépenses liées à la réunion annuelle du réseau, ni celles des comités ou du Conseil d'administration du réseau (voir également G.2, ligne 8).

Centre administratif (page G.2, ligne 7)

Reportez le total des dépenses prévues qui figure à la ligne 9 de la page G.5.

Gestion et fonctionnement en réseau (page G.2, ligne 8)

Sur une page distincte, traitez en détail, pour chaque catégorie, des coûts de gestion de la recherche dont ne se chargera pas le centre administratif (par exemple, participation à des ateliers et à des réunions de comités qui sont liés au

fonctionnement du réseau dans les cas où ils ne font pas partie du budget du centre administratif).

Autres dépenses (page G.2, ligne 9)

Indiquez les dépenses n'entrant dans aucune des catégories ci-dessus. Fournissez des renseignements détaillés sur une page distincte.

Dépenses prévues à même les fonds du Programme des RCE par domaine thématique principal (page G.3)

Expliquez en détail les dépenses prévues à même les fonds du Programme des RCE dans chaque catégorie budgétaire pour les années 1 à 4. **Utilisez une page par thème principal.**

Contributions des organismes partenaires (page G.4)

Utilisez une page G.4 par organisme partenaire pour fournir des renseignements détaillés sur les contributions nouvelles et supplémentaires en espèces et en nature. Le Cahier 2 doit contenir une lettre confirmant chaque contribution.

Dépenses prévues pour le centre administratif à même les fonds du Programme des RCE (page G.5)

Pour la période couvrant de l'année 0 à l'année 4 uniquement, indiquez les coûts relatifs au fonctionnement du centre administratif pour le réseau, dont les coûts liés aux salaires, aux réunions annuelles, aux communications et au transfert technologique etc. Reportez le total des dépenses prévues à la ligne 7 de la page G.2.

Cahier 2 : Lettres d'appui au réseau dans son ensemble

(reliées, 40 exemplaires)

Les lettres doivent confirmer la participation et/ou les contributions en

nature ou en espèces nouvelles attendues des partenaires du réseau, et/ou les retombées éventuelles pour le secteur des utilisateurs de la recherche.

Normalement, les lettres d'appui :

- proviendront d'un cadre supérieur qui a de l'influence sur un budget de recherche;
- comprendront un engagement, notamment de soutien financier ou en nature;
- indiqueront comment le réseau aidera l'organisation ;
- indiqueront les associations antérieures avec les promoteurs du réseau.

Pour le Cahier 2, remplissez un tableau indiquant le nom de l'organisation, le numéro de page, le montant de la contribution nouvelle et supplémentaire fournie en espèce, s'il y a lieu, et la valeur estimée des contributions nouvelles et supplémentaires fournies en nature, s'il y a lieu.

Organisez les lettres d'appui par catégories de secteur (académique, privé, gouvernement et autre).

La signature des représentants autorisés des organismes d'appui signifie :

- que l'organisme accepte le contenu de la demande et procurera les ressources qu'il s'est engagé à fournir; et
- que l'organisme consent à ce que soit rendu public son parrainage du réseau.

Si le directeur scientifique, un directeur de recherche thématique ou un chercheur possible du réseau est dirigeant d'une entreprise participante, un autre cadre supérieur doit signer au nom de l'entreprise.

Cahier 3 : Courtes biographies des membres proposés du conseil d'administration

De courtes biographies (maximum d'une page chacune) des membres proposés du conseil d'administration devraient être fournies.

Cahier 4 : CV du Système de CV commun

La Direction des RCE adhère au système de CV commun qui permet aux candidats de remplir leur CV en ligne à www.cvcommun.net. Pour chaque demande détaillée, le directeur scientifique proposé présentera en ligne jusqu'à vingt (20) CV à inclure avec la demande. Des CV doivent être inclus pour le directeur scientifique, les directeurs de recherche thématique et les membres proposés du comité de gestion de la recherche.

La Direction des RCE donnera accès à la base de données des CV au comité d'experts et au Comité de sélection pour chaque demande détaillée.

Cahier 5 : Pages de signature des directeurs thématiques (pages originales reliées, pas de copies)

Seulement l'original des pages qui forment le Cahier 5 sont nécessaires. N'envoyez pas de copies.

La signature de chaque personne du réseau est nécessaire, car elle confirme leur participation au réseau et qu'il accepte que le directeur scientifique du réseau administre la subvention des RCE en fonction des directives de son Conseil d'administration.

Rappel

La demande dûment remplie et les copies requises doivent parvenir à la Direction

des RCE au plus tard **le lundi 5 avril 2004 à 16 h 30 HNE**. Les CV pourront être soumis jusqu'à cette date. Veuillez soumettre l'original des cahiers 1, 2, 3 et 5, ainsi que quarante (40) exemplaires des cahiers 1, 2 et 3 à la Direction des RCE :

Réseaux de centres d'excellence
10^e étage, salle de courrier
350, rue Albert,
Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Des illustrations et des graphiques peuvent être inclus, mais seront comptés dans les limites de pages indiqué ci-haut. **Tout matériel excédentaire sera supprimé.**

Vous trouverez au www.rce.gc.ca : le *Guide sur la lettre d'intention - concours 2005* (contenant l'information de référence sur le processus et l'horaire du concours 2005), le *Guide pour compléter une demande détaillée en 2005*, le *Formulaire de demande détaillée 2005*, l'*Entente de réseau RCE*, l'*Entente de financement de réseau RCE*, ainsi que des informations supplémentaires sur le programme des RCE.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la Direction des RCE :

- par téléphone au (613) 995-6010
- par télécopieur au (613) 992-7356
- par courriel à info@rce.gc.ca

Liste de contrôle

Un dossier de demande détaillée comprend cinq cahiers présentés comme suit: Chaque exemplaire relié de chaque cahier doit être entièrement paginé et doit inclure des onglets pour séparer les sections. Utilisez le formulaire de demande détaillée 2005 disponible sur le site Web du programme des RCE.

Cahier 5 (originaux, pas de copies)

- Pages de signature originales des directeurs de recherche thématique

Cahier 1 (original + 40 exemplaires)

- Section A : Renseignements généraux
- Lettre couverture de l'établissement hôte
- Section B : Liste alphabétique des individus importants
- Section C : Vision du réseau
- Section D : Résumé aux fins de diffusion publique
- Section E : Plan stratégique
- Section F : Bibliographie
- Section G : Budget

Cahier 2 (originaux + 40 exemplaires)

- Lettres d'appui

Cahier 3 (originaux + 40 exemplaires)

- Courtes biographies des membres proposés du conseil d'administration.

Cahier 4 (Formulaires de CV – en ligne)

- Comme le précisent les directives ci-jointes, la Direction des RCE a adhéré au système de CV commun qui permet aux candidats de remplir leur CV en ligne.